

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Section des Hautes-Pyrénées / Tél. 05 62 51 39 45 / Fax 05 62 51 38 70

Tarbes, le 10 février 2011

POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC DE LA JUSTICE :

La riposte aux propos scandaleux de Sarkozy s'étend de la Magistrature à tous les personnels qui œuvrent au fonctionnement de la Justice en France.

Ce ne sont pas seulement les magistrats qui dénoncent les responsabilités du gouvernement dans l'absence organisée de moyens pour le service public de la Justice.

Ce sont également les personnels des services judiciaires (greffiers, administratifs), des services d'insertion et de probation (CIP), les avocats, etc.

Les personnels de la PJJ sont bien entendu concernés par ce mouvement au même titre que les autres personnels. Pour les mineurs comme pour les majeurs, les restructurations, les suppressions de services et de postes influent directement sur l'exercice des missions.

Dans les Hautes-Pyrénées, après la fermeture de la Direction départementale de la PJJ fin 2009 (4 postes supprimés), c'est l'Unité Educative de Milieu Ouvert (UEMO) de Tarbes qui est menacée :

- 2010 : 3 postes d'éducateurs non remplacés
- 2011 : 1 poste d'assistante sociale supprimé à redéployer et non remplacement de la Responsable qui part à la retraite !

Sous prétexte d'une baisse d'activité conjoncturelle constatée en 2010, on supprime les moyens existants, alors que le nombre de prise en charge est fortement en hausse depuis janvier 2011.

Il s'agit bien d'une politique d'asphyxie de la PJJ dans les Hautes-Pyrénées, département comme l'Ariège rattaché à la Haute-Garonne dans le cadre de la RGPP, et qui en paie maintenant le prix fort !

ASSEZ D'ATTAQUES DU SERVICE PUBLIC DE LA JUSTICE !